



Déclaration liminaire – CSAD 62 du 27 janvier 2023

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Pas de Calais,
Mesdames et Messieurs les Membres du CSA D62,

Les élus du SNE et l'ensemble de ses délégués départementaux vous souhaitent de nouveau et plus solennellement une excellente année 2023. Nous sommes ravis de siéger dans cette instance. L'arrivée du SNE au sein de cette commission est le résultat du vote uniquement et exclusivement des professeurs des écoles et instituteurs lors des élections professionnelles mais elle traduit notre implication et notre progression au niveau du premier degré. C'est pourquoi notre syndicat, ne gérant pas de personnels du second degré *à part les PE nommés en ULIS et en SEGPA*, dans un souci de cohérence, s'abstiendra lors des futurs votes (*sauf dans le cas de CSA portant spécifiquement sur les personnels cités précédemment*), mais apportera remarques et observations.

En cette période de vœux, ceux des personnels de l'Éducation Nationale peuvent se résumer en 3 mots : revalorisation, reconnaissance et protection.

Nous pouvons également vous annoncer ce qu'ils ne souhaitent surtout pas pour cette année 2023 : l'alourdissement de leurs missions et l'allongement de leur durée de travail.

Nous sommes également très surpris de l'état du moral des troupes, le mot mépris arrivent en tête dans les différentes enquêtes qui traitent des conditions de travail.

En effet, les promesses salariales tardent à arriver et seront conditionnées toujours et encore sous l'égide du travailler plus pour gagner plus. Avec plus de 44h comme l'indique la DEPP, il est difficile de faire davantage. Il est loin le temps du discours à la grandeur des enseignants véhiculé par notre ministère lors de la période COVID.

Les enseignants sont las d'être laissés pour compte. Les négociations sur le socle et le pacte viennent de débiter avec un calendrier très restreint. **Notre organisation ose espérer à une reconnaissance bien méritée du travail existant sans contrepartie.** Nous serons vite fixés. Malheureusement, les premiers scénarios viennent de tomber. La valorisation de 10% pour tous est un mensonge. Le législateur considère que l'attractivité du métier ne s'opère qu'en début de carrière. **Une différence est faite entre les arrivants et les enseignants chevronnés. De ce fait, les**

professeurs experts sont laissés pour compte, sans reconnaissance. Ils ont pourtant œuvré depuis plus 20 ans sans réelle récompense et se voient infligés une aumône de 36 euros.

Concernant la Retraite, placer l'humain au cœur du débat doit être une priorité absolue. Pourtant, l'approche est purement comptable et passe sous silence cette dimension. Il existe aujourd'hui des injustices aussi insupportables que la chape de silence qui vise à les ignorer. Avant de chercher à modifier ou à changer le système des retraites, il existe des questions auxquelles il faudrait répondre :

- l'amélioration des conditions de travail au regard de celles des enseignants des pays de l'UE des 27 (cf dernier rapport de la depp),
- l'absence de médecine du travail dans l'Éducation Nationale,
- la suppression des aménagements de fin de carrière.

Cette liste est bien sûr non exhaustive. Nous pourrions également évoquer :

- les heures possibles des PE au collège en maths et en français,
- la baisse du nombre d'élèves en SEGPA
- et l'ouverture d'ULIS généralistes...

Cela vise à soulever les problèmes et à placer les personnels au cœur du sujet « retraite » en tant qu'êtres humains et non en tant que données comptables.

Aujourd'hui, nous allons traiter le sujet de la carte scolaire pour le second degré après un énième rapport de la DEPP de décembre 2022 qui indiquent encore et toujours que la moyenne des classes françaises sont les plus fortes de l'union européenne avec 26 élèves par classe.

Notre organisation syndicale se pose vraiment la question de l'utilité de ces enquêtes car elles restent lettre morte auprès de l'administration. La preuve en est la dotation horaire global dévolue à nos collèges du département. Le maintien des heures conjugué à la baisse des effectifs démographiques actuelle aurait permis mécaniquement une diminution du nombre d'élèves par classe. C'est un autre choix qui nous est présenté à savoir des heures en moins pour nos collèges. Les mesurées annoncées de renforcement, de soutien dans les fondamentaux en sixième ne vont rien solutionner. La dégradation de notre travail et des conditions d'enseignement reste et continue d'être malheureusement d'actualité.

Pour terminer, l'inclusion qui se résumerait à regrouper tous les troubles dans une même classe interroge. La gestion de l'hétérogénéité et des apprentissages dans cette structure s'en voit complexifier et nécessitera accompagnement et formation auprès des collègues.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Olivier Bultel , représentant SNE en CSA D62,
suppléant de M Geoffrey Capliez.**

Compte-rendu du CSAD62 du 27/01/2023



Déclarations des diverses organisations syndicales :

- retraite et perte de 2 ans d'espérance de vie en bonne santé
- illégalité de la suppression de la technologie en 6ème ce qui va forcer les collègues à prendre plus d'heures supplémentaires avec des classes plus chargées
- baisse des effectifs mais pas d'amélioration significative du nombre d'élèves par classe
- baisse du nombre d'élèves en Éducation prioritaire, donc baisse d'ETP consacrée à l'EP mais non redistribuée
- ULIS : demande de comptabiliser les élèves dans leur niveau de classe
- SEGPA : nombre d'ETP inchangé, étonnement de la prévision de 40 élèves en moins alors que les prévisions ne sont pas terminées
- Heure supplémentaire de soutien en français et en mathématiques : confiée aux PE ?
Volonté de créer un corps unique d'enseignants ?
- Salaires : promesse des 10% d'augmentation

Réponses du DASEN et discussions autour :

- Dernier rapport de la DEPP : comparaison entre premier et second degrés. Rééquilibrage effectué du 1er avec le 2nd degré qui était nécessaire. Pourquoi les salaires plus bas ? Peut-être à cause des fonctionnements et organisations différents : élément de réflexion (ex : Allemagne qui a de très gros établissements ce qui coûte moins cher)
- Répartition des heures entre 1er et 2nd degrés :: le 2nd perd moins d'heures et bénéficie d'un peu plus d'HSA.
- In fine, un peu moins d'élèves par classe : la dotation n'est pas faite par la dsden.
- Il serait possible de choisir des seuils en REP+, REP et ordinaire. Dans le 652, choix de seuils identiques, puis regard sur l'ips, puis ulis et segpa... on choisit ensuite d'ouvrir d'abord en REP+ etc...
- Précision du nombre d'élèves en SEGPA : juste une prévision, des moyens sont gardés. La dotation horaires n'a pas changée.
- ULIS : calcul par niveau difficile (en élémentaire, il est difficile de définir le niveau car il est parfois différent de la classe dans laquelle les élèves sont accueillis) ; au collège, 12 élèves d'ulis sur 400 répartis n'auraient qu'une faible incidence : moins d'effets qu'en primaire.

Un PE peut travailler en ULIS collège mais un professeur de collège ne peut travailler en ULIS école...

- Suppression de la technologie en 6ème : attente des textes réglementaires. Calendrier serré. Réduire une discipline et en augmenter une autre s'est toujours fait (ex : sciences) ; il faut contextualiser : dans quel contexte cela se fait-il ? Quel est le sens ? Feront-ils du soutien en 6ème ? Seront-ils amenés à faire 1h30 de mathématiques ? A enseigner 1h30 de sciences ? A participer à un projet ? Il s'agit ici plutôt d'un problème RH. Le professeur de technologie ne sera pas contraint d'effectuer autre chose que sa discipline. Mais rappel néanmoins à termes qu'ils seront alors peut-être obligés d'effectuer des compléments de service ailleurs ou de subir une mesure de carte scolaire. Car si réaffectés, où (situation qui sera identique) ?

Discussions à avoir. Ne pas hésiter à contacter les services si problème RH.

Il sera nécessaire d'anticiper la conséquence sur les autres disciplines qui seront peut-être contraintes de prendre des HSA.

- Heures supplémentaires dans la cadre du soutien en mathématiques et en français : attente également des textes réglementaires. Besoin de faire appel à des PE ? Plus de liaison entre école et collège ? Cela ne sera pas forcément des PE, il n'y aura pas d'obligation : sur la base du volontariat. Il faudra distinguer qui seront sollicités en HS en dehors de leur service, de ceux qui le seront pendant leur service par exemple avec échanges de service avec professeurs de collège. Les heures de soutien pourraient être prises en charge également par les PE de SEGPA ou les professeurs de technologie pour compléter leurs heures. Il n'est pas obligatoire pour les PE d'y participer. De même, selon le projet du collège, il ne sera pas obligatoire de faire appel aux PE. Ce sera une organisation déterminée et choisie par le collège.

Associer avec les PE de SEGPA pourrait être un levier fort. Ils pourraient effectuer de la formation.

A noter : 120 candidats au CAPPEI dans l'académie dont 50 dans le 62. Part intéressante, en augmentation, d'enseignants du second degré.

Le but ne sera pas que les collèges choisissent la même organisation.

Certains établissements ont déjà un poste en plus, d'autres sont l'un à côté de l'autre, les écoles très proches... Certains organiseront ces heures sans PE

Il ne sera pas question d'imposer la même organisation par exemple le mercredi matin partout. Les PE ont des animations-pédagogiques mais pas tout le temps. De la souplesse.

Ajustements de la carte scolaire des collèges.